

Les femmes à l'Université Laval

MOT DE LA RÉDACTION

Ce troisième numéro du SPUL-*lien*, intitulé « *Les femmes à l'Université Laval* », concerne tout particulièrement les professeures. Vous y trouverez de l'information concernant les recommandations du dernier rapport du Comité paritaire SPUL-UL sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et sur les recherches féministes dans notre institution.

Hélène-Lee Gosselin expose les grandes lignes du programme d'accès à l'égalité. Hélène Charron traite de l'histoire de la population étudiante et du corps professoral féminin depuis ses débuts. La Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes est présentée par sa titulaire actuelle, Louise Langevin. Ce numéro vous offre de plus une brève présentation de Claire Bonenfant, une pionnière des revendications féministes au Québec. Enfin, sont présentées quelques données statistiques extraites du dernier rapport du comité paritaire SPUL-UL ainsi que des données obtenues de la Chaire CRSNG/ALCAN pour les femmes en sciences et génie au Québec.

Hélène Lee-Gosselin est professeure titulaire au département de management de la faculté des sciences de l'administration, elle préside le Comité de la condition féminine du SPUL et est coprésidente du Comité paritaire SPUL-UL sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. Ses champs d'intérêt de recherche sont orientés vers la psychologie organisationnelle, l'entrepreneuriat féminin, la femme et la gestion, l'équité en emploi et les transformations des pratiques professionnelles et l'évolution de la présence des femmes dans la profession.

Hélène Charron détient une maîtrise en histoire de la faculté des lettres de l'Université Laval. Elle est rattachée à l'Université de Montréal et

à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris. Elle s'est intéressée aux représentations des rapports sociaux de sexe dans le savoir sociologique français du tournant du XX^e siècle. Ses recherches en sociologie portent sur l'insertion des intellectuelles dans les sciences sociales françaises au XX^e siècle. Elle a réalisé, pour la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes, une recherche portant sur les jeunes femmes de la région de la Capitale-Nationale.

Louise Langevin est l'actuelle titulaire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant. Professeure titulaire à la faculté de droit, elle est membre du Barreau du Québec depuis 1986, corédactrice de la revue *Femmes et droit* et membre du comité de rédaction de *Recherches féministes*. Ses champs d'intérêt portent sur les théories féministes, le droit des femmes, la discrimination, le harcèlement sexuel, le droit de la responsabilité civile.

Claire Deschênes est professeure titulaire au département de génie mécanique. Elle a été titulaire de la chaire CRSNG/ALCAN pour les femmes en sciences et génie au Québec. Présentement, elle est directrice du Laboratoire de machines hydrauliques à la faculté des sciences et génie. Ses intérêts de recherche portent sur l'aéro-hydrodynamique, les systèmes mécaniques, la productique et l'énergétique.

QUELQUES RÉFÉRENCES UTILES

1. Le Comité de la condition féminine

Ce comité du SPUL sur la condition féminine est formé de six membres: Louise Beaulac-Baillargeon (pharmacie, représentante du président du SPUL), Bruno Bourassa (fondements et pratiques en éducation), Josée Brisson (chimie),

Hélène Cardu (fondements et pratiques en éducation), Manon Couture (biochimie et microbiologie), Louise Langevin (droit), Hélène Lee-Gosselin (management, présidente). Le mandat du comité consiste à: 1) étudier toute question relative à la condition des professeures; 2) faire des recommandations au Comité exécutif sur toutes questions concernant la condition des femmes en milieu universitaire ou autre. De façon plus spécifique, le travail du comité consiste à identifier les moyens visant à améliorer les conditions de travail des

femmes à l'Université Laval, principalement en rapport avec l'équité en emploi, l'égalité salariale, le harcèlement sexuel et la violence faite aux femmes. En outre, le comité agit à titre de conseiller pour les diverses instances du syndicat au sujet de la condition des professeures, notamment auprès des représentantes du SPUL au Comité paritaire SPUL-UL sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

Dossier



2. Le Comité paritaire SPUL-UL sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes

Ce comité paritaire est formé de quatre membres incluant, d'une part, deux professeures désignées par le SPUL : Hélène Lee-Gosselin (management, coprésidente) et June Marchand (information et communication), en fonction jusqu'au 25 novembre 2006 et remplacée par Hélène Cardu (fondements et pratiques en éducation) et, d'autre part, deux administratrices ou administrateurs désignés par l'Université Laval : Josée Bastien (directrice, département de génie civil, coprésidente) et Claude Paradis (vice-recteur adjoint aux ressources humaines). Le mandat du comité est de : 1) poursuivre l'étude des moyens pour aider les femmes à faire carrière à l'université; 2) mettre en place les mesures de sensibilisation sur les enjeux en matière d'accès égalitaire à l'emploi, et les mécanismes de formation des personnes concernées; 3) garder à jour l'analyse diagnostique de la situation des femmes; 4) tenir à jour un répertoire par discipline des femmes diplômées et des femmes inscrites dans des programmes de 2^e et 3^e cycles; 5) analyser les plans de redressement des unités, en faire le suivi et formuler des recommandations au vice-recteur ou à la vice-rectrice; 6) faire un rapport annuel aux parties sur ses travaux et sur le degré de réalisation des objectifs du programme.

3. Le Centre d'intervention en matière de harcèlement

Le mandat du centre est de soutenir l'action de l'Université Laval et son engagement à créer et à maintenir un milieu de travail et d'études sain, exempt de toute forme de harcèlement et où chacun a droit au respect, à la dignité et à la protection de son intégrité physique et psychologique. Pour information : 656-7632 et <http://www.cimh.ulaval.ca/sgc/pid/3129>.

LA MIXITÉ, UN CALCUL GAGNANT

Depuis 1990, l'Université Laval s'est donné un programme d'accès à l'égalité pour les femmes professeures, et s'est entendue avec le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) pour l'intégrer dans la convention collective 1990-1993.

Depuis, il évolue au rythme des renouvellements de la convention collective et un comité paritaire veille à son application.

Un programme d'accès à l'égalité est un ensemble de mesures dont se dote une organisation pour s'assurer que les processus de gestion des ressources humaines n'ont pas d'effet différencié selon le sexe¹. Il vise non seulement à assurer l'équité des chances et l'équité de traitement entre les hommes et les femmes, mais aussi à corriger les effets de la discrimination systémique. Dans un milieu universitaire dont la mission est, d'une part, le développement et la transmission des connaissances et, d'autre part, la formation des personnes, il est important de prendre des mesures pour : a) que les étudiantes et étudiants aient autant d'opportunités de trouver des modèles diversifiés et de développer des complicités avec leurs professeures et professeurs; b) que la diversité des questions de recherches soit explorée afin de contrer le « *gendering of knowledge* ».

Le comité paritaire produit un rapport annuel sur la situation des femmes au sein du corps professoral, lequel est publié sur les sites de l'Université et du SPUL². L'année 2005-2006 a vu la conclusion de l'opération « mise à jour des plans de redressement » débutée en octobre 2004. Il a fallu quelque 22 mois pour que les 56 unités assujetties à l'opération produisent leur plan et que le comité l'approuve. Évidemment, la majorité des unités a saisi l'occasion de la mise à jour de leur plan de redressement pour faire l'analyse de leurs effectifs, de leurs priorités d'embauche et de leurs habitudes de recrutement et de sélection. Elles ont de plus renouvelé leur engagement départemental à attirer et retenir des femmes professeures. D'autres unités, minoritaires, éprouvent davantage de difficultés ou résistent encore...

L'opération « plans de redressement » focalise sur le recrutement et la sélection des professeures dans l'unité. Elle demande à l'unité de réaliser une rétrospective des embauches et des départs au cours des trois années précédentes et une prévision des embauches et départs des quatre années suivantes, ceci dans le but de mettre en place des mesures qui permettront d'améliorer la représentation des femmes dans l'unité lors des prochains recrutements.

Actuellement, à l'Université Laval, trois facultés comptent plus de 50 % de femmes professeures : sciences infirmières (77 %), pharmacie (54 %) et sciences de l'éducation (51 %). À l'autre bout du spectre, deux facultés ont moins de

Pourcentage de femmes professeures dans les unités facultaires à l'Université Laval de 1999 à 2005⁶

FACULTÉ	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Sciences infirmières	82,4 %	88,2 %	87,5 %	82,4 %	84,2 %	83,3 %	81,0 %
Sciences de l'éducation	32,4 %	31,7 %	33,3 %	35,7 %	38,0 %	44,2 %	47,8 %
Lettres	29,3 %	30,2 %	32,7 %	35,1 %	39,8 %	41,8 %	42,6 %
Droit	28,3 %	27,5 %	28,6 %	32,5 %	38,1 %	37,5 %	41,9 %
Aménagement, architecture et arts visuels	32,0 %	30,0 %	36,6 %	39,5 %	40,5 %	37,5 %	40,0 %
Sciences sociales	22,5 %	23,2 %	23,1 %	28,6 %	31,2 %	35,2 %	35,2 %
Médecine dentaire	25,0 %	25,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %	33,3 %	33,3 %
Musique	21,7 %	19,0 %	20,0 %	23,8 %	22,7 %	25,0 %	30,4 %
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	24,3 %	21,3 %	23,9 %	26,3 %	28,0 %	28,8 %	30,1 %
Sciences de l'administration	18,5 %	21,6 %	24,3 %	24,7 %	23,6 %	23,3 %	27,8 %
Théologie et sciences religieuses	14,3 %	14,8 %	15,0 %	15,8 %	15,8 %	15,8 %	21,1 %
Médecine	18,8 %	18,7 %	18,1 %	16,5 %	16,2 %	19,3 %	19,8 %
Foresterie et géomatique	8,3 %	8,9 %	12,8 %	16,7 %	17,6 %	15,5 %	19,0 %
Philosophie	16,7 %	16,7 %	13,3 %	20,0 %	21,4 %	21,4 %	18,8 %
Sciences et génie	10,7 %	11,0 %	13,0 %	13,7 %	13,6 %	13,9 %	14,1 %

20 % de femmes, soit foresterie et géomatique (19 %) et sciences et génie (14,7 %). Quatre facultés ont entre 21 et 25 % de femmes professeures et sept facultés en ont entre 30 % et 46 %. Globalement, l'Université compte **31,5 %** de femmes professeures, ce qui est en progression de 1,3 points de pourcentage par rapport à l'année précédente³. À titre de comparaison, il faut noter qu'en 1990, année de l'adoption du programme d'accès à l'égalité, l'Université comptait **16 %** de femmes⁴. On observe donc un gain moyen d'un point de pourcentage par année pendant cette période. Toutefois, en consultant le graphique 1 du rapport annuel du comité paritaire (2005-2006), il devient évident que l'amélioration de ce ratio résulte non seulement de l'augmentation importante du nombre de femmes professeures (de 219 en 1990 à 351 en 2006, 60 % de plus), mais aussi de la réduction importante du nombre d'hommes professeurs (de 1 140 en 1990 à 765 en 2006, réduction de 33 %). Les femmes professeures sont donc plus nombreuses et plus visibles, mais le corps professoral est encore bien loin de la parité, lequel constitue un objectif dans une société qui se veut égalitaire.

Les embauches ont été paritaires au cours de l'année 2005-2006 : 51 personnes ont été embauchées dont 27 femmes (53 %). C'est une première dans l'histoire de l'Université. Cette situation exceptionnelle ne doit cependant pas nous amener à être moins vigilants

Pourcentage de femmes professeures dans les universités québécoises, en 1998-1999 et en 2004-2005⁷

UNIVERSITÉ	1998-1999	2004-2005
Concordia	30,5 %	32,9 %
UQÀM	27,9 %	32,1 %
UduQ (sauf UQÀM)	23,6 %	28,8 %
Sherbrooke	21,8 %	28,7 %
Montréal	24,5 %	28,4 %
McGill	23,1 %	27,5 %
Laval	21,0 %	27,3 %
MOYENNE	24,1 %	28,6 %

dans nos efforts de recrutement de femmes de talent, car l'examen des taux d'embauches depuis huit ans montre à la fois des progrès et des reculs⁵.

La personne-ressource du comité paritaire prépare pour la direction de chaque unité une analyse de l'évolution du bassin de recrutement de l'unité à partir des données québécoises sur les inscriptions et la diplomation au doctorat dans les disciplines pertinentes, ceci afin d'aider l'unité à valider son appréciation du bassin de recrutement. Ces données montrent qu'au Québec, depuis 1999, entre 1 100 et 1 300 personnes obtiennent un doctorat, et que le pourcentage de femmes parmi ces diplômés varie de 39 % en 1999 à 43 % en

2005⁸. Ces chiffres ne sont qu'une appréciation très imparfaite du bassin de recrutement dont les limites sont nationales et souvent internationales, mais elles illustrent tout de même l'évolution du bassin de recrutement des professeures et professeurs. De plus, elles permettent de tester le préjugé persistant dans certains milieux à l'effet qu'il n'y a pas de femmes dans le bassin de recrutement, et invitent à revoir si la définition du profil recherché est trop restrictive. Les discussions entre l'unité et le comité paritaire permettent d'éclairer ces décisions. Une unité, dont le plan de redressement n'est pas approuvé par le comité paritaire, ne peut obtenir de nouveau poste.

Principales recommandations du Comité paritaire SPUL-UL sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes

Le dernier rapport (2005-2006) du comité mentionne 10 recommandations dont les plus importantes sont énoncées ci-dessous :

- Que, soutenues par une volonté institutionnelle soucieuse d'augmenter la féminisation de son effectif professoral, les unités dont le taux de représentation féminine se situe en deçà de 20 % visent un taux d'engagement supérieur à celui du taux du bassin de recrutement.
- Que, de façon **systematique**, les membres du comité paritaire soient invités à présenter la justification historique et juridique du Programme d'accès à l'égalité (PAÉ, voir article d'Hélène Lee-Gosselin), le mandat du comité, particulièrement les mesures faisant l'objet du plan de redressement, lors de la rencontre annuelle des professeures-administratrices et professeurs-administrateurs nouvellement nommés, ou lors d'une autre réunion de nouveaux administrateurs.
- Que le vice-rectorat aux ressources humaines continue à supporter adéquatement le comité paritaire afin qu'il effectue, dans le cadre des mesures de soutien, des études et des recherches permettant de faciliter l'intégration des professeures à l'Université. À cet égard, les conclusions de l'étude sur la conciliation travail-famille ainsi que celles sur l'enquête associée à cette problématique fourniront aux comités des axes de recherche à approfondir.
- Que le vice-rectorat aux ressources humaines intervienne auprès des unités où le redressement est lent afin que soient renforcées la légitimité et l'importance accordées aux mesures d'équité. La banalisation ou l'ironie concernant ces mesures minent l'action du PAÉ.
- Que le vice-rectorat aux ressources humaines s'assure que les nouveaux parents profitent pleinement de leur congé parental.
- Que le vice-rectorat aux ressources humaines soutienne les unités à l'égard des congés de maternité, en s'assurant que ce droit réel des femmes est respecté et que l'unité n'est pas pénalisée indûment, en particulier lorsque plus d'une professeure est en congé de maternité.

Il faut aussi être attentif à l'évolution de la carrière des professeures et à notre capacité à les conserver. Les exigences de la carrière universitaire se conjuguent mal avec les responsabilités familiales et parentales, et les femmes continuent d'assumer une part très importante de ces responsabilités. Les mesures de soutien contenues dans le Programme d'accès à l'égalité visent notamment à réduire les incompatibilités et à faciliter l'investissement dans d'autres rôles sociaux que celui de professeure/chercheure. Le comité paritaire a mené une enquête au printemps dernier à ce sujet dont les résultats officiels seront diffusés prochainement. Nous avons toutefois pu observer que cette enquête a confirmé les difficultés d'arrimage de la carrière

universitaire aux exigences des rôles de parents de jeunes enfants, en particulier, et d'aidants naturels auprès de proches malades ou en perte d'autonomie. Alors que certains milieux de travail sont accommodants, d'autres le sont beaucoup moins. Il nous faudra définir ensemble quel niveau minimal d'accommodement est acceptable dans nos départements, et les formes qu'ils peuvent prendre. Le comité paritaire y travaillera au cours de la prochaine année.

Les progrès réalisés à l'Université Laval quant à la place des femmes au sein du corps professoral sont donc visibles, mais d'autres universités font mieux que nous (UQÀM, McGill, U de M) et nous sommes en deçà de la moyenne québécoise.

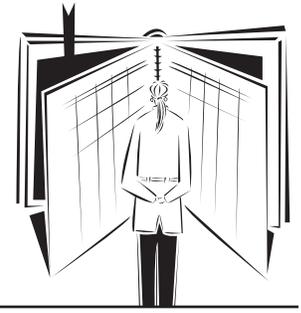
La Loi 143 oblige, depuis 2001, les organisations du domaine public, parapublic et municipal à réaliser l'équité au sein de leurs effectifs et à se doter de programme d'accès à l'égalité à cet effet pour les groupes historiquement désavantagés. Nous devons collectivement y contribuer et apprendre à mieux tenir compte de cette réalité dans nos décisions touchant les ressources humaines. En vertu de son mandat actuel, le comité paritaire devra désormais travailler aussi sur cette question.

Hélène Lee-Gosselin
Département de management
Faculté des sciences de l'administration

RÉFÉRENCES

1. Actuellement, le PAÉ – Programme d'accès à l'égalité s'applique aux femmes. La Loi 143 impose à l'Université d'en mettre un en place pour chacun des groupes cibles sous représentés dans son effectif. Cette question fera l'objet de discussions au cours de la prochaine année au comité paritaire.
2. http://www.spul.ulaval.ca/organisation/comites_internes/documents/RA_PAE-2005-2006.pdf
3. Voir le Tableau 3 du *Rapport annuel 2005-2006*, page 8.
4. Voir le Tableau 1 et le Graphique 1 du *Rapport annuel 2005-2006*, page 6.
5. Voir le Graphique 5 du *Rapport annuel 2005-2006*, page 13.
6. Comité paritaire SPUL/UL sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. *Rapport annuel 2004-2005*, Université Laval. Avril 2006.
7. Comité paritaire SPUL/UL sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. *Rapport annuel 2004-2005*, Université Laval. Avril 2006.
8. Voir le Tableau 7 du *Rapport annuel 2005-2006*, page 16.

Dossier



LES FEMMES À L'UNIVERSITÉ LAVAL : UN PARCOURS INACHEVÉ !¹

Institution catholique dirigée par les autorités religieuses de la Ville de Québec jusqu'en 1971, l'Université Laval a une histoire plutôt paradoxale au regard de la condition des femmes sur son campus, en raison de la coexistence d'une tradition très conservatrice et d'initiatives assez avant-gardistes, pour le milieu universitaire, depuis le début des années 1980. Si les femmes constituent aujourd'hui la majorité de la population étudiante, surtout au premier cycle, cette réalité ne doit pas en cacher une autre : la progression lente et inachevée, il faut le souligner, des femmes dans ce milieu traditionnellement masculin.

Les premières femmes admises comme étudiantes à l'Université Laval ne remirent pas en question le conservatisme de l'établissement, sauf exception. Elles enfreignaient pourtant les dogmes du modèle traditionnel de la femme d'abord mère et maîtresse de maison. Ce ne fut que dans un second temps, parallèlement à la deuxième vague féministe durant les années 1970, qu'un effort de réflexion fut entrepris et que les femmes de l'université prirent conscience du caractère révolutionnaire de leur présence dans l'éducation supérieure. Jusqu'au début du XX^e siècle, les femmes n'avaient droit de cité à l'Université Laval qu'à titre symbolique, comme épouses ou proches parentes de dignitaires lors de cérémonies officielles. Leur présence physique réelle, à titre d'étudiantes entre autres, fut impossible jusqu'en 1925. La seule exception est Marie Sirois, dont l'épisode suit de deux ans celle d'Irma Levasseur à qui on avait refusé l'inscription à certains cours de médecine. Cette dernière était pourtant déjà diplômée d'une université américaine dans cette même discipline et ne cherchait qu'à être admise aux examens du Collège des médecins de la province afin de pratiquer sa profession. En 1904, donc, une première femme, Marie Sirois, au terme de cours du soir en littérature, reçut un diplôme de l'Université Laval. Toutefois, les autorités de l'université omirent de la convier à la collation des grades et le diplôme de Marie Sirois ne lui parvint que plus tard, par la poste.

Jusqu'en 1938, les femmes ne purent accéder aux mêmes programmes que leurs collègues masculins, car leur diplôme de baccalauréat n'avait pas une valeur équivalente et ne donnait accès qu'à un nombre réduit de programmes. Malgré la correction de cette situation en 1938 et l'ouverture de presque tous les programmes aux filles, l'esprit demeurait le même. Les annuaires de l'Université Laval de cette même année confirment le maintien de l'esprit conservateur au regard du rôle et de la place sociale des femmes : « L'Université Laval a donc consenti volontiers à fonder l'enseignement classique féminin. Mais, en le fondant, elle veut qu'il tende uniquement à une plus complète formation religieuse, morale et intellectuelle de la jeune fille pour ses rôles de mère de famille, de maîtresse de maison ou d'institutrice. L'université exclura donc de ses programmes destinés aux jeunes filles tout ce qui

tendrait à sortir la femme des conditions familiales et sociales où l'a placée la providence ».

Difficile d'exprimer un état d'esprit ou une position idéologique plus claire ! Malgré cela, à partir de 1925, des femmes s'inscrivirent dans le programme de baccalauréat ès art « pour jeunes filles », qui connaîtra ses premières finissantes en 1928 : Madeleine et Marie-Paule Laliberté, Yvette Laporte et Dorothy Smith. Il fallut pourtant attendre la fin des années 1930 pour constater une présence non négligeable des femmes à l'Université Laval et l'arrivée de la première professeure de carrière, Agathe Lacoursière-Lacerte, à qui un pavillon de résidences rend hommage depuis le début des années 1970. La décennie 1940 est celle de l'apogée de l'enseignement ménager pour jeunes filles, mais se caractérise aussi par de grandes transformations structurelles à l'Université Laval. La faculté des sciences sociales voit le jour avec quatre départements, en 1943, mais plus important encore pour notre propos, la même année sont créés les baccalauréats en pédagogie, en service social et en sciences infirmières dont la clientèle était, dès le départ, majoritairement féminine. Parallèlement à cette apparition de programmes assurant la continuité du rôle féminin traditionnel dans le milieu universitaire, des pionnières s'inscrivaient dans les domaines encore exempts de femmes : la médecine leur ouvrait ses portes en 1936, le droit en 1942, etc. C'est d'ailleurs à la faculté de médecine que s'amorçait une série de changements touchant le développement de l'enseignement supérieur féminin. De fait, dans les années qui suivirent, le nombre d'inscriptions de femmes augmenta progressivement, atteignant 143 % d'augmentation en 1943.

Dans la foulée de l'institutionnalisation de la seconde vague féministe, concrétisée par la création du Conseil du statut de la femme au Québec en 1973, l'Année internationale de la femme en 1975, et par la publication de *Québécoise : égalité et indépendance*, en 1978 (un document qui inspira le premier rapport sur la condition des femmes à l'Université Laval), ces dernières prirent conscience des luttes à mener au sein de l'institution universitaire. Des rencontres privées et informelles débouchèrent sur la naissance du Regroupement des femmes de l'Université Laval (RFUL), en 1978, unissant

Pourcentage d'étudiantes selon les secteurs d'étude en 2003 au Québec²

SECTEURS	SOUS-SECTEURS	2003		
		1 ^{er} CYCLE	2 ^e CYCLE	3 ^e CYCLE
Sciences de l'éducation		80 %	79 %	65 %
Sciences de la santé		79 %	70 %	55 %
Lettres		74 %	71 %	62 %
Sciences humaines		65 %	61 %	56 %
Arts		65 %	59 %	61 %
Droit		63 %	56 %	53 %
Sciences de l'administration		53 %	42 %	39 %
Sciences et génie	Tous les sous-secteurs	32 %	33 %	29 %
	Sciences pures	52 %	51 %	36 %
	Sciences appliquées *	38 %	37 %	33 %
	Génie	18 %	22 %	18 %
MOYENNE		58 %	50 %	46 %

dans l'action féministe, des militantes de tous les secteurs de l'université. Elles contribuèrent à la réalisation du rapport *L'Université Laval au féminin*, publié en 1980, qui inaugura une seconde période, nettement distincte de la précédente, ouvrant la voie à une explosion d'interventions à caractère féministe dans les structures universitaires. Un nouveau rapport évaluant l'état de réalisation des recommandations fut conçu cinq ans plus tard par Francine Roy, alors coordonnatrice à la condition féminine, poste créé à partir d'une recommandation du premier rapport pour aider à le mettre en œuvre.

Dans son *Histoire de l'Université Laval*, Jean Hamelin note qu'entre 1973 et 1993 le nombre d'étudiantes quadrupla, passant de 5 600 à 20 253, représentant alors 56 % de la population étudiante totale. La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ayant particulièrement touché les femmes, elle rendait non seulement légitime mais nécessaire la recherche et les interventions à caractère féministe à l'Université Laval.

Malgré les pas de géants qui ont été accomplis en moins de 30 ans, les avancées de la recherche et de la condition des femmes à l'Université Laval ne doivent pas être comprises comme une œuvre achevée. Il faut garder à l'esprit que la recherche féministe demeure encore très marginale au sein des départements, qu'elle est acceptée souvent dans la mesure où elle ne dérange pas trop les structures et les coutumes établies. Par ailleurs, le poste de coordonnatrice à la condition féminine disparaissait étrangement à la fin des années 1990 sous prétexte de redéploiement des forces dans des dossiers particuliers. La perte de ce garde-fou central est inquiétante, d'autant plus que sa disparition n'a pas soulevé de vagues. Par ailleurs, le Diplôme de deuxième cycle en études féministes vivote entre le faible nombre d'inscriptions et les difficultés d'obtenir une reconnaissance sociale et scientifique soutenue. On constate de plus que les professeur(e)s de sexe féminin ne constituaient, en 2001, que 24 % de l'ensemble du corps professoral de l'Université Laval, un des plus faibles taux dans les universités québécoises. Bien qu'il faille considérer que les hommes ont été jusqu'à tout récemment plus nombreux à poser leur candidature que les femmes, il faut noter qu'entre 1996 et 2000, le pourcentage moyen de professeures embauchées atteignait seulement 27 %.

Au terme de ce bref survol d'une histoire de la présence des femmes à l'Université Laval, qui n'a d'ailleurs pas encore été écrite sinon que très partiellement, il apparaît que la volonté et l'action féministe ont été à la source d'accomplissements qui sont aujourd'hui indispensables à toute la communauté universitaire. Pourtant, beaucoup reste à faire, notamment dans les domaines de la connaissance où la question des femmes est généralement encore absente. Comme si l'étude des conditions de la femme ne devait être le lot que d'un groupe distinct de chercheurs et de chercheurs, et non une partie intégrante de l'étude des phénomènes sociaux dont la moitié des protagonistes furent et demeurent, après tout, des individus de sexe féminin.

Hélène Charron
Université de Montréal

RÉFÉRENCES

1. Synthèse d'un article paru dans la revue *Cap-aux-diamants*, N° 72, Hiver 2003, pp: 62-66.
2. Claire Deschênes, communication personnelle et la Chaire CRSNG/ALCAN pour les femmes en sciences et génie au Québec.

Portrait



LA CHAIRE D'ÉTUDE CLAIRE-BONENFANT SUR LA CONDITION DES FEMMES

La Chaire d'étude Claire-Bonenfant de l'Université Laval fut créée en 1988 dans le cadre d'un programme de promotion des femmes du Secrétariat d'État du Canada. Le 19 septembre 1997, la Chaire fut appelée du nom de Claire-Bonenfant, en hommage à cette féministe remarquable décédée précipitamment l'année précédente. Elle fut la titulaire de façon intérimaire en 1993. En 1981, un Bureau de la condition féminine avait été créé à la suite des recommandations d'une grande étude sur la condition féminine à l'Université Laval. Ce bureau et, surtout, les travaux des membres du Groupe de recherche multidisciplinaire féministe (GREMF), furent les initiateurs de la Chaire proprement dite. Sa création officielle se concrétisa par l'obtention d'un important financement à la suite d'un concours, incluant une subvention de 500 000 \$ de la Fondation de l'Université Laval. Cette subvention était jumelée à un montant égal versé par le Secrétariat d'État du Canada, ce qui permettait une capitalisation initiale de 1 000 000 \$.

Mission et objectifs

La mission de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes est de développer la recherche multidisciplinaire sur la condition des femmes et d'en assurer la diffusion des résultats. La Chaire d'étude entend donc :

- 1) promouvoir les travaux qui ont pour objectif la transformation des systèmes de valeur, structures et rapports sociaux qui maintiennent les inégalités entre les hommes et les femmes;
- 2) favoriser l'interdisciplinarité dans le domaine de la recherche et l'enseignement sur la condition des femmes;
- 3) collaborer avec les groupes de femmes en leur facilitant l'accès aux ressources pertinentes;
- 4) favoriser l'échange et la concertation avec les chercheuses intéressées par l'étude de la condition des femmes et l'approche féministe.

De façon plus précise, la Chaire d'étude poursuit les objectifs suivants: 1) l'étude des interactions entre l'évolution des conditions de vie des femmes, les changements socio-économiques et technologiques, les idéologies, les images et représentations au sujet des femmes; 2) la connaissance des femmes comme actrices de changement social et l'étude de l'influence de leurs décisions sur l'ensemble des institutions de la société: famille, école, travail, etc.

Ses titulaires

Le Comité scientifique de la Chaire d'étude nommait en 1988 la première titulaire, Maria De Koninck, pour un mandat de deux ans, renouvelable une seule fois. Spécialiste des questions relatives à la santé des femmes, Maria De Koninck est actuellement professeure au département de médecine sociale et préventive.

Tel que mentionné ci-dessus, Claire Bonenfant fut titulaire par intérim en 1993. Personnalité bien connue, notamment pour ses fonctions à la Fédération des femmes du Québec et au Conseil du statut de la femme du Québec, où elle fut présidente. Elle priorisa son action sur les relations entre la Chaire d'étude et les groupes de femmes.

Huguette Dagenais, professeure titulaire retraitée du département d'anthropologie, fut titulaire de la Chaire d'étude de 1993 à 1997. Pionnière des études féministes au Québec et à l'étranger (Caraïbes, Afrique et Vietnam), elle fut la cofondatrice de *Recherches féministes*, une revue scientifique interdisciplinaire francophone d'études féministes.

Une pionnière, Claire Bonenfant



Le 29 septembre 1996 fut une triste journée pour toutes les féministes québécoises qui perdaient une amie, une soeur¹. La notoriété de la pionnière Claire Bonenfant résultait de l'engagement indéfectible de cette grande Québécoise dans la cause féministe des années 1970 au sein de la Fédération des femmes du Québec, entre autres, et de son combat continu pour l'amélioration de la condition de vie des femmes.

Nommée à la présidence du Conseil du statut de la femme en 1978, Claire Bonenfant a transcendé les attentes et les revendications des féministes de l'époque. Elle a manifesté un souci évident de raffermir les liens entre les femmes de tous les milieux, car il lui paraissait important que ces dernières participent, de partout et en grand nombre, à la réflexion sur les sujets de l'heure. Mentionnons son implication dans la création des bureaux régionaux du Conseil du statut de la femme, de *La Gazette des femmes* et des prix Délégués et Émérites attribués par le grand public québécois aux messages publicitaires jugés les plus et les moins sexistes.

En raison de ses prises de position courageuses et de ses interventions politiques en ce qui a trait, notamment, aux batailles entourant l'avortement, l'équité en emploi et la mise au jour des diverses formes de violence contre les femmes, Claire Bonenfant restera présente dans la mémoire collective québécoise. En 1991, elle a été récipiendaire de l'Ordre national du Québec, à titre de Chevalier. Toutefois, c'est son mandat de titulaire intérimaire, en 1993, à la Chaire d'étude sur la condition des femmes de l'Université Laval, qui l'a rendue plus familière et plus chère à notre communauté universitaire. La même année, sur la recommandation du recteur Michel Gervais, Claire Bonenfant recevait le Prix du Gouverneur général du Canada.

Hélène Lee-Gosselin a été titulaire de la Chaire d'étude de 1997 à 2001. Professeure au département de management et spécialiste en comportement organisationnel, elle dirige des travaux de recherche sur l'équité en emploi, les stratégies organisationnelles de conciliation travail-famille et les femmes dans les organisations. Son mandat a marqué une consolidation des liens entre la Chaire d'étude et les groupes de femmes de la région de Québec. Présentement, elle occupe la fonction de présidente du Comité de la condition féminine du SPUL. Elle est également coprésidente du Comité paritaire SPUL-UL sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

Pierrette Bouchard, professeure retraitée du département des fondements et pratiques en éducation, a été titulaire de la Chaire d'étude de 2001 à 2005. Elle s'est intéressée aux questions soulevées en éducation en faveur de l'égalité entre les sexes. Ses travaux se sont penchés sur l'origine sociale, culturelle et géographique des jeunes et, plus récemment, sur la sexualisation précoce des jeunes filles.

Louise Langevin est l'actuelle titulaire de la chaire. Professeure titulaire à la faculté de droit et membre du Barreau, elle est corédactrice de la revue *Femmes et Droit* et membre du CRI-VIFF (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes) de l'Université Laval. Ses recherches portent actuellement sur le consentement des femmes en matière contractuelle et sur l'accessibilité à la justice des victimes de harcèlement sexuel.

Louise Langevin
Faculté de droit

RÉFÉRENCE

1. <http://www.etudesfeministes.fss.ulaval.ca/ChaireClaire-Bonenfant/index.html>

L'équipe du SPUL-lien

- Pierre-Mathieu Charest, département de phytologie
- Yvan Comeau, école de service social
- Philippe Dubé, département d'histoire
- Christiane Kègle, département des littératures
- Alain Lavigne, département d'information et de communication

Le SPUL-lien est le bulletin socioprofessionnel du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université Laval (SPUL). Sa coordination est assurée par les membres du Comité sur les communications. Il sera publié deux à quatre fois l'an. Son contenu est consacré à l'information à caractère socioprofessionnel, plus spécifiquement en ce qui a trait à l'actualité syndicale et universitaire ainsi qu'aux enjeux actuels d'intérêt général pour les membres. Les échanges avec les lecteurs et lectrices sont encouragés (Spul-lien@spul.ulaval.ca). Les auteurs et auteures sont responsables de leurs propos et de leurs opinions.



**Syndicat
des professeurs et professeures
de l'Université Laval**

Bureau 3339, Pavillon Alphonse-Desjardins
Université Laval
Québec, Canada G1K 7P4

Téléphone : 418.656.2955
Télécopieur : 418.656.5377

Courrier électronique : spul@spul.ulaval.ca
Site Internet : www.spul.ulaval.ca